



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

marine

Question écrite n° 102057

Texte de la question

M. Jean-Luc Laurent alerte M. le ministre de la défense sur la nécessité de construire un second porte-avions. Ni le livre blanc pour la défense et la sécurité nationale ni la loi de programmation militaire (2014-2019) n'ont retenu ni le projet ni l'étude de la construction d'un second porte-avions, délaissant les travaux exploratoires menés au début des années 2000 dans un cadre franco-anglais. Au cours de la législature, le contexte stratégique et la situation de la France ont été bouleversés. Notre pays est aujourd'hui engagé dans la coalition contre l'organisation dite « État islamique » en Syrie et en Irak, en plus des autres opérations extérieures conduites au Proche-Orient et en Afrique. Depuis le mois de décembre 2016, le porte-avions Charles-de-Gaulle, en service depuis 2001, est à quai pour 18 mois de maintenance, limitant fortement la capacité d'action et la contribution de la France à la coalition contre Daech. En 2015, lors de son audition par la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, l'actuel chef d'état-major particulier du président de la République, alors chef d'état-major de la marine, M. Bernard Rogel, n'avait formulé qu'un seul vœu : « un second porte-avions ». Il aimerait connaître la réflexion du Gouvernement en matière d'adaptation de l'outil militaire à la nouvelle situation stratégique en Méditerranée et dans le Golfe Persique.

Texte de la réponse

Le porte-avions « Charles de Gaulle » permet à la France de disposer d'un outil de défense global, incluant une capacité d'entrée en premier très rapide sur un théâtre d'opérations, avec un niveau d'engagement aérien très significatif tel que le démontre sa participation à la lutte contre Daech dans le golfe arabo-persique. Il contribue de la sorte à affirmer le rang de puissance mondiale de notre pays sur le plan militaire. Il convient de rappeler que depuis la parution du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, notre modèle d'armée repose sur un seul porte-avions, la permanence de la capacité aéronavale étant assurée par la présence de bases opérationnelles françaises à proximité des zones de conflit ou par une mutualisation avec les moyens déployés par nos alliés. Ce dispositif n'a jamais été mis en défaut depuis lors. Par ailleurs, le montant très élevé des crédits requis pour la construction d'un second porte-avions, de l'ordre de plusieurs milliards d'euros, nécessiterait que le lancement d'un tel programme d'armement soit intégré dans une trajectoire budgétaire entièrement revue par rapport à l'actuelle loi de programmation militaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Laurent](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102057

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 janvier 2017](#), page 436

Réponse publiée au JO le : [28 février 2017](#), page 1737